

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SALANS 39700**

L'an deux mille seize, le onze octobre,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

**Présents** : Bailly-Maître Florian, Coincenot Yves, Garitan Marie-Françoise, Guillemain Annie, Hego Philippe, Lalorcey Lucie, Lombardot Damien, Migard Patrick, Rolland Michel, Smaghe Philippe.

**Excusés** : Bole Alexandre, Guelle Rachel, Rolland Michel représenté par Migard Patrick, Sanchez José.

**Absents** :

Mme Drezet Stéphanie a été nommée **secrétaire de séance**.

**Décision Modificative n° 4 du Budget 2016**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de prendre une décision modificative du budget afin d'augmenter les crédits d'emprunt pour l'aménagement de la RD 228 ainsi qu'il suit :

1641/16 : + 50 000 €

Adopté à l'unanimité.

**Autorisation d'emprunt aménagement RD 228**

Le Conseil Municipal après avoir ouï Monsieur le Maire, décide de valider la réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de deux cent cinquante mille euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'aménagement de la Route Départementale 228.

Adopté à l'unanimité.

**Nouvelle composition Conseil Communautaire**

Le Conseil Municipal après avoir ouï Monsieur le Maire, décide de valider la répartition par accord local pour la nouvelle composition du Conseil Communautaire avec un total de 44 sièges pour 33 communes.

Adopté avec 10 voix, une abstention.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Echange parcelle consort Pagnier**

Le Conseil Municipal après avoir ouï Monsieur le Maire, décide de prendre en charge les frais de main levée d'hypothèque partielle concernant l'échange de parcelle avec le consort Pagnier.

Adopté à l'unanimité.

**Traitement eaux pluviales Charchillac**

Le Conseil Municipal après avoir ouï Monsieur le Maire, décide de valider la réalisation des travaux pour l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales à Charchillac.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la société SJE basée à Messia-sur Sorne pour un montant de 6 129,60 €.

Adopté à l'unanimité.

**Questions et informations diverses**

Le Maire,

Philippe Smaghe